

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT
 34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

Extrait du Registre des
Délibérations

Conseil Communautaire,
 Séance du : 04 décembre 2025

L'an Deux Mille vingt-cinq, le 04 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie- Hélène, BIHOUÉE Yann, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MUCHA Jean-Luc, PINSOLLES Sophie, POUCHOU Marie- Thérèse, SÉGALA Jean- François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames, Messieurs : ALBASI Maxime, ARANDA Francis, CHARBONNIER Simon, LARIVIÈRE Yvette, PICCOLI Jacques, QUEYREL Jean- Marie, SCHMITZ Jean- Marc, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques, Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier, Madame TORO Viviane procuration à Monsieur BORIE Daniel, Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques, Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane.

Secrétaire de Séance :
 GARGOWITSCH Sophie

Conseillers en exercice : 50
 Présents (titulaires et suppléants) : 37
 Pouvoir(s) : 5
 Votants : 42

N° 2025E109DAF : RÉGULARISATION AMORTISSEMENTS – BUDGET PRINCIPAL

Madame Marie COSTES, Vice-présidente en charge des Affaires Financières, expose au Conseil Communautaire qu'il convient de régulariser les écritures d'amortissements sur le budget principal de « CC Fumel Vallée du Lot » et d'autoriser le comptable à procéder aux rectifications des fiches Inventaire ci-après :

- n° 797 sur l'amortissement excédentaire suivant le schéma d'ordre non budgétaire suivant :

- Crédit article 1068 : 164,54 €
- Débit article 281735 : 164,54 €

- n° 1242 sur l'amortissement excédentaire suivant le schéma d'ordre non budgétaire suivant :

- Crédit article 1068 : 293,46 €
- Débit article 281828 : 293,46 €

- n° 1262 sur l'amortissement excédentaire suivant le schéma d'ordre non budgétaire suivant :

- Crédit article 1068 : 280,35 €
- Débit article 281848 : 280,35 €

- n° 1430 sur l'amortissement excédentaire suivant le schéma d'ordre non budgétaire suivant :

- Crédit article 1068 : 399,44 €
- Débit article 281838 : 399,44 €

Après avoir entendu cet exposé et délibéré,
Le Conseil Communautaire,

1°) – Approuve les virements de crédits, suivant le schéma d'ordre non budgétaire, indiqués ci-dessus ;

2°) – Autorise Madame la Chef de poste du SGC de Villeneuve-sur-Lot à effectuer les rectifications nécessaires des fiches Inventaire listées ci-dessus le budget principal de Fumel Vallée du Lot ;

3°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 04 décembre 2025

La Secrétaire de séance,



Sophie GARGOWITSCH

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 15 décembre 2025

Reçu en Préfecture le : 15 décembre 2025

Publié ou Notifié le : 15 décembre 2025
